43087 Code INSEE

## **DUNIERES** LOTISSEMENT HAUTS DU CHAMP

2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

DCH 20220414-15

Nombre de membres en exercice : 23 Nombre de membres présents : 18 Nombre de membres exprimés : 23

VOTES:

Pour: 23 Contre: 0 Abstentions: 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter	0,00
= A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	35 665,04
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
Affectation en réserves R1068 en investissement     G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Certifié executoire par le Le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 22/04/2022 et de la publication le 22/04/2022

A Dunieres, le 22/04/2022

le Yavie P. Dulieux

AR Prefecture

043-214300873-20220414-DCM20220414\_15-DE Reçu le 22/04/2022

Publié le 22/04/2022



<sup>(1)</sup> Origine: emprunt: 0,00, subvention: 0,00 ou autofinancement: 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le sotie des resites à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'effectation.